

MIG E01 : Les stages de formation en physique médicale

Bureau référent : R5

Définition

La MIG a pour objet de :

- Permettre l'indemnisation des stagiaires en radiophysique médicale
- Et valoriser les équipes encadrant ces stagiaires ;

Cette mission est essentielle pour consolider l'attractivité de cette filière et prendre en compte l'investissement des établissements de santé dans cette démarche.

Références concernant la mission

- Arrêté du 29 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2004 relatif à la formation, aux missions et aux conditions d'intervention de la personne spécialisée en radiophysique médicale
- Circulaire N°DHOS/RH1/2009/164 du 17 juin 2009 relative à l'accueil des stagiaires dans le cadre de la formation initiale préparant le diplôme de qualification en physique radiologique et médicale (DQPRM)

Critères d'éligibilité

Peuvent bénéficier de ce financement les établissements accueillant des stagiaires en formation au Diplôme de qualification en physique radiologique et médicale (DQPRM).

Toutefois, ces établissements doivent au préalable avoir été reconnus comme « établissements d'accueil principal » (EAP) par la Société Française de Physique Médicale (SFPM).

Chiffres clefs

En 2017, 27 établissements ont été financés au titre de cette mission pour un montant global de 4 274 500€.

Montants délégués par structure:

- 1er quartile : 103 000€
- Médiane : 154 500€
- 3ème quartile : 206 000€



Périmètre de financement

Ce financement intègre deux volets :

- La rémunération des stagiaires de radiophysique médicale
- La valorisation des établissements de santé pour le temps dédié à l'encadrement des stagiaires

Critères de compensation

Les dotations perçues par les établissements sont proportionnelles au nombre d'étudiants accueillis en stage.

Pour chaque stagiaire, l'établissement se voit notifier une dotation de :

- 34 000€ par an, pour la rémunération annuelle du stagiaire ;
- Et 17 500€ par an, pour le temps dédié à l'encadrement de ce stagiaire.

Un financement de 4M€ a été délégué en JPE pour les stagiaires en physique médicale inscrits en formation au Diplôme de qualification en physique radiologique et médicale (DQPRM). Cette enveloppe vise à valoriser les établissements accueillants des stagiaires pour le temps dédié à l'encadrement et permet le versement d'indemnités de stage pour chacun des étudiants en formation. La durée de la formation étant de 2 ans, nous prévoyons 78 étudiants stagiaires en 2018 (38 de la promotion 2016/2018 et 40 de la promotion 2017/2019).

Prise en compte du coefficient géographique

- L'exercice de la mission ne génère pas de surcoûts liés à l'implantation géographique.
- Les coefficients géographiques ont été appliqués sur la modélisation
- Les coefficients géographiques ont été appliqués sur une partie des financements pour les raisons suivantes.

Évaluation a posteriori de la pertinence du financement de la mission

Existence d'un rapport d'activité : Non
Ce rapport d'activité est-il standardisé entre les ES ?
Ce rapport d'activité est-il informatisé ?

Les rapports d'activité et les données qui le composent sont-ils :

- validés par les directions des établissements : Oui/non
- visés par les ARS : Oui/non
- validés par les ARS : Oui/non
- adressés ou directement accessibles à la DGOS : Oui/non
 - Sinon, à quel organisme sont-ils adressés ?

L'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN) transmet chaque année le nombre et la liste des établissements accueillant des stagiaires ainsi que la liste nominative des stagiaires.

